

L. A.

CIE. D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

Contre le Feu et les Accidents de la Mer

Capital autorisé - - - - - \$5,000,000

Cette Compagnie, s'étant conformée aux conditions de l'Acte, est maintenant autorisée et est prête à accepter

TOUTES ESPECES DE RISQUES CONTRE LE FEU

A des Taux Modérés

Toutes les réclamations seront payées immédiatement après que la perte sera établie

DIRECTEURS :

Hon. JOHN YOUNG, President

J. F. SINCENNES, Vice-President

ANDREW ROBERTSON,
J. R. THIBAudeau,
L. A. BOYER, M. P.,

JOHN OSTELL,
W. F. KAY,
M. C. MULLARKY,

ANDREW WILSON.

Secrétaire-Trésorier.....ARTHUR GAGNON.
Gérant.....ALFRED PERRY.

Bureau Principal, 160 Rue St. Jacques
17 septembre 1873.

J. HUDON & Cie

IMPORTATEURS

D'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS ET PROVISIONS
EN GROS

No. 304, Rue St. Paul et 247, Rue des Commissaires

MONTREAL

J. HUDON,

CHAS. HEBERT,

A. S. HAMELIN



AVIS DU GOUVERNEMENT.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 10 janvier 1874.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre : 11 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

LARD EN CARCASSE
EN LOTS AU GRÉ DES ACHETEURS.

En vente par

D. REES & Cie.,

44 et 46, Rue des Sœurs Grises.
19 fév. 20-25

\$5 A \$20 PAR JOUR

On DEMANDE des AGENTS dans toutes les classes de la société qui désirent travailler de l'un ou de l'autre sexe. Jeunes ou vieux pourront faire plus d'argent en travaillant pour nous dans leurs moments de loisir ou en consacrant entièrement leur temps à notre service que dans n'importe quelle autre occupation. Pour les particularités qui seront fournies gratis, s'adresser à

31-31

G. STINSON & CIE.,
Portland, Maine.

Grand Magasin du Chemin de Fer du Nord

L. A. LESIUR
Entrepot d'Épiceries, Liqueurs

ETC, ETC, ETC

Marché Bonsecours

(ANCIEN MAGASIN DE LA RIVET)

Effets portés à domicile.
24 avril 28-29

BUREAU DE POSTE, Montréal, 1er décembre 1873

Distribuées.		MAILES.	Levées	
A. M.	P. M.	ONTARIO.	A. M.	P. M.
8.20	Ottawa, p. chemin de fer (a)	7.15	6.45
11.00	Province d'Ontario. (a)	7.15	6.45
.....	6.30	Rivière Ottawa par route
QUEBEC.				
.....	Québec, Trois-Rivières et Sorel, par vapeur.....
8.00	Québec, p. chemin de fer Townships, C.F.T. Riv. Archambault Riv. du Loup.....	7.00
.....	2.00	St Rémi et Hemmingford	7.00
11.00	St Hyacinthe et Sherbrook	8.00	3.15
00.00	Do St Jean et Rouse's Pt.	2.15
00.00	Shelford et la jonction du chemin de fer Vt.....	1.45
MAILES LOCALES				
1.00	Beauharnois (route).....	8.00
1.00	Chambly.....	8.00
1.00	St. Césaire.....	7.45	3.15
.....	Contrecoeur, Varennes et Verchères.....	1.30
11.00	Côte St. Paul et Tanneries Ouest.....	8.15	2.25
10.00	5.45	Huntingdon.....	8.00	2.00
9.00	2.00	Lachine.....	6.00	2.00
10.00	St. Lambert.....	1.45
9.30	2.15	Laprairie.....	1.45
11.00	Longueuil.....	8.00	2.00
.....	N. Glasgow & St. Récollet	7.00
.....	5.15	Terrebonne & St. Vincent	7.00	3.00
9.50	5.00	Pointe St. Charles.....	8.30	5.00
.....	1.30	St Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique, et Belle-Rivière.....	7.00
.....	3.30	St. Jérôme, Ste. Rose et Ste. Thérèse.....	7.00
10.00	St. Jean & Station, St. Armand.....	8.00	2.30
8.00	Trois-Rivières par la Riv. Nord.....	1.30
PROV. MARITIMES.				
.....	N-Brunswick et Isle P.E. Halifax, N.-E.....	3.15
.....	7.00
.....	Les mailles pour T.-Neuve sont envoyées tous les jours à Halifax, et de là la transmission se fera tous les vendredis alternatifs à partir du 2 Juil.	7.00
ETATS-UNIS.				
8&10	Boston et les Etats de la Nouv.-Angleterre, excepté le Maine.....	7.00	2.15
8&11	New-York et les Etats du Sud.....	2.15
8&10	Island Pond, Portland et le Maine.....	3.15 & 7
8.11	Etats de l'Ouest et du Pacifique et Manitoba....	7.00	6.45

INDES OCCIDENTALES.

Lettres, etc., payés d'avance vid N.-York, sont expédiées chaque jour à New-York d'où partent les autres mailles. Pour Havane et Indes Occidentales sid Havane, tous les jeudis P.M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.

GRANDE BRETAGNE,

Par la ligne Canadienne. Vendredi Par New-York les Mardis, Joudis et Samedis.....

(a) Les sacs de la maille par les chars sont ouverts de 7.30 a. m. et 7.30 p. m.

b) do. ouverts jusqu'à 1.20 p. m.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des mailles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 A. M., 1.00, 5.00 et 9.00 P. M.

Le Dimanche à 9.00 P. M.
16 fév. 1874.

RICHARD BERNIS

ANVERS (Belgique)

Agent du gouvernement canadien et de la ligne Allan

Expéditeur Commissionnaire en général

Marchand-Exportateur

6 août